**Précisions relatives à l'introduction de vos abstraits lors des Journées nationales**

L’abstrait ne doit pas dépasser 400 mots, hors titre et nom(s) du(des) auteur(s). L’abstrait ne contiendra aucun tableau, graphique ni référence. Il portera sur des études récentes (3 ans maximum), mais les études sur les troubles musculo-squelettiques, le thème de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA), peuvent être plus anciens.

**Titre**: l’abstrait porte un titre explicite qui exprime en quelques mots le message que l’abstract véhicule.

**Noms** : directement sous le titre, le nom de l’auteur, en ce compris son titre, initiales, prénom et nom de famille, sa fonction, son entreprise ou organisation, son adresse de contact et adresse e-mail. Le nom de l’auteur qui présente, est souligné. Pour les autres auteurs, seuls le nom, la fonction et l’entreprise ou l’organisation doivent être mentionnés.

**Introduction** : indique brièvement le point de départ et précise ensuite la nécessité de l’étude. L’introduction se clôture sur la question posée par l’étude.

**Population et méthodes** : décrit la population et décrit les méthodes qui sont utilisées pour répondre à la problématique soulevée.

**Résultats** : donne les résultats.

**Conclusion** : donne une réponse à la question posée et expose la conclusion principale.

L’auteur de chaque abstrait admis aura l’occasion de le présenter durant une minute le jeudi midi 25/11. Tous les abstraits admis seront apposés dans l’auditoire pour que les participants puissent les consulter pendant les différentes pauses.

Veuillez envoyer votre abstrait avant le 1er novembre 2021 à l’adresse suivante: ulrik.vansoom@mensura.be